

Conseil de ville
2800 Delémont

Groupe CS•POP•Verts

MOTION

Faciliter la mobilité douce et l'exercice en finançant l'achat de vélos électriques

La politique de la circulation en ville est marquée depuis de longues années par des débats parfois passionnés relatifs à l'encombrement des rues, à la place laissée aux piétons par la circulation, aux places de parc disponibles, aux accès assurés à chacune et chacun, au bruit généré par les déplacements, aux coûts des transports publics, etc. La mobilité douce permet de dépassionner le débat, assure la qualité de vie et de déplacement souhaitées par la population dans le respect des besoins et des impératifs de chacune et chacun. De plus, elle permet de limiter l'occupation des surfaces destinées à des places de parcs, limitant ainsi les coûts pour la collectivité.

L'exercice physique est un excellent moyen parmi d'autres pour prévenir les maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité en Suisse. La pratique du vélo garanti l'exercice physique répété de manière régulière, souvent journalière, par exemple pour se rendre à son travail, pour faire ses achats ou encore pour assister à un événement culturel ou social en ville. En ce sens, faire du vélo en ville équivaut à lier l'utile à l'agréable : on préserve sa santé tout en réduisant l'impact sur l'environnement dû au déplacement.

Cependant, la pratique du vélo n'est pas aisée pour bon nombre d'utilisateurs potentiels pour des raisons liées tant à l'âge par exemple qu'à la géographie de la ville (parfois de fortes montées) ou à des impératifs personnels (éviter de suer avant d'arriver à son travail par exemple) ou physiques. Souvent, le vélo électrique apparaît comme un bon système permettant d'augmenter sa mobilité sans ressentir ces inconvénients liés à la bicyclette classique. Il y a donc lieu d'encourager ce système de déplacement d'autant plus que la recharge de la batterie peut être accompagnée de l'achat d'énergie solaire (vignette solaire).

Nous demandons au Conseil communal de mettre sur pied un subventionnement de l'achat d'un vélo électrique. Ce subventionnement sera fixé entre 100 à 400 francs l'unité et destiné à l'ensemble des habitants de la ville. Il peut intégrer la vignette solaire pour la première année.

Delémont, le 27 avril 2009

Pour Groupe CS•POP•Verts

Jean PARRAT

